

Comparatif des catégories de vélos électriques

Description	Vélos électriques lents Cyclomoteurs légers	Vélos électriques rapides Cyclomoteurs
		
Puissance du moteur	Au maximum 500 watts	Au maximum 1000 watts
Limite d'assistance au pédalage	Jusqu'à 25 km/h	Jusqu'à 45 km/h
Port du casque	Recommandé	Obligatoire
Vitesse maximale par construction (sans actionner les pédales)	Jusqu'à 20 km/h	Jusqu'à 30 km/h
Rétroviseur	Non requis	Requis, extérieur gauche
Éclairage	Éclairage fixe ^{1,2}	Éclairage pour cyclomoteurs soumis à réception par type ²
Avertisseur acoustique	Requis, mais sonnette uniquement	Requis, sonnette ou avertisseur acoustique
Permis de conduire	Non requis dès 16 ans, des jeunes de 14 à 16 ans : cat. M	Permis cat. M, âge minimal: 14 ans
Plaque de contrôle	Non requise	Requise, plaque jaune
Réception par type	Non requise	Requise
Permis de circulation	Non requis	Requis
Remorque ou siège pour enfant	Autorisé	Autorisé

Source : OFROU – Prescriptions concernant l'admission et l'utilisation des cyclomoteurs et vélos-taxis électriques
Liste des principaux signaux routiers pour vélos et vélos électriques sur www.ate.ch/velo-electrique

1 Les phares amovibles installés sur le vélo sont acceptés, mais pas ceux que l'on porte sur soi.

2 L'éclairage diurne est obligatoire pour tous les cyclomoteurs.

Attention : d'un pays à l'autre, la réglementation applicable aux vélos électriques varie.

Voir les dispositions légales en page 23